

# Fiche de données de sécurité

page: 1/17

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

**Orvego**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

GERMANY

Unternehmensbereich Crop Protection

Téléphone: +49 621 60-27777

adresse E-Mail: [Produktinformation-Pflanzenschutz@basf.com](mailto:Produktinformation-Pflanzenschutz@basf.com)

---

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons:

(+352) 8002 5500

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)  
Aquatic Chronic 1

EUH210, EUH401, H302, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification / étiquetage conforme à la réglementation du Grand-Duché du Luxembourg

Pictogramme:



Mention d'avertissement:  
Attention

Mention de Danger:

|        |   |
|--------|---|
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.           |

Conseil de Prudence:

|         |  |
|---------|--|
| P102    | Tenir hors de portée des enfants.  |
| SPe 3.1 | Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau. Précision de la distance: voir étiquette du produit.   |
| SP 1    | Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.] |
| SPo 5.1 | Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.  |
| SPe 10  | Pour protéger les eaux souterraines, la quantité totale d'amétoctradin apportée par ce produit ou tout autre produit contenant de l'amétoctradin ne peut pas dépasser 720 g/ha tous les 3 mois.  |

Conseil de Prudence (Prévention):

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: ametoctradin, 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

### **2.3. Autres dangers**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.1. Substances**

Pas applicable

### **3.2. Mélanges**

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, suspension concentrée (SC)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

5-ethyl-6-octyl[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

Teneur (W/W): 26,9 %      Aquatic Chronic 1  
Numéro CAS: 865318-97-4      H410

4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Teneur (W/W): 20,3 %      Aquatic Chronic 2  
Numéro CAS: 110488-70-5      H411

Numéro-CE: 404-200-2

Numéro INDEX: 613-102-00-0

polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium

Teneur (W/W): < 5 %      Eye Dam./Irrit. 2  
   Aquatic Chronic 3  
   H319, H412

propane-1,2-diol

Teneur (W/W): < 20 %

Numéro CAS: 57-55-6

Numéro-CE: 200-338-0

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119456809-23

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif. Pas de mesures particulières nécessaires.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 36 Mois

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                          |  |                            |
|--------------------------|--|----------------------------|
| Etat physique:           | suspension   |                            |
| Couleur:                 | blanc(he)  |                            |
| Odeur:                   | faiblement aromatique  |                            |
| Seuil olfactif:          | Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.    |                            |
| Valeur du pH:            | env. 6 - 8<br>(CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)                          | (autre(s))                 |
| point de solidification: | env. -6,2 °C   |                            |
| Point d'ébullition:      | env. 100 °C<br>(1.013 hPa)   |                            |
| Point d'éclair:          | Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition. | (Directive 92/69/CEE, A.9) |
| Vitesse d'évaporation:   | non applicable   |                            |
| Inflammabilité:          | non applicable   |                            |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Température d'auto-inflammation: 463 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)

Pression de vapeur:

Le produit n'a pas été testé.

Densité: env. 1,11 g/cm<sup>3</sup> (env. 20 °C) (Ligne directrice 109 de l'OCDE)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

Solubilité dans l'eau: dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Données se rapportant au composant principal

*Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2,63 - 2,73 (20 °C)*-----  
Décomposition thermique: 220 °C, 20 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

285 °C, 340 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

Viscosité dynamique: env. 81 mPa.s (OECD 114)

(20 °C, 100 1/s)

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible. (Directive 92/69/CEE, A.14)

Propriétés comburantes: non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

**9.2. Autres informations**

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

## 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 500 - < 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 5,1 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 23,2 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 74,2 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

*Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine*

*Effets chroniques sur poissons:*

*CE10 (60 j) 0,116 mg/l, *Oncorhynchus mykiss**

*NOEC (34 j) 0,107 mg/l, *Pimephales promelas**

*Données relatives à : 5-ethyl-6-octyl[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine*

*Effets chroniques sur invertébrés aquat.:*

*NOEC (21 j) 0,044 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)*

*Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine*

*Effets chroniques sur invertébrés aquat.:*

*NOEC (21 j) 0,22 mg/l, *Daphnia magna**

*CE10 (21 j) 0,421 mg/l, *Daphnia magna**

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 5-ethyl-6-octyl[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Suivant les critères de l'OCDE le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).*

*Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 5-ethyl-6-octyl[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration: 197 - 202, Lepomis macrochirus*

*L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

*Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine*

### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 5-ethyl-6-octyl[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

*Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

## 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

|  |  |
|--|--|
| Numéro ONU   | UN3082   |
| Nom d'expédition des Nations unies:                    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient AMÉTOCTRADINE, DIMETHOMORPHE) |
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM  |
| Groupe d'emballage:                                    | III  |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui  |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu  |

RID

|  |  |
|--|--|
| Numéro ONU                             | UN3082   |
| Nom d'expédition des Nations unies:    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient AMÉTOCTRADINE, DIMETHOMORPHE) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM  |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU: UN3082  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient AMÉTOCTRADINE, DIMETHOMORPHE)  
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche**

Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3082  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient AMÉTOCTRADINE, DIMETHOMORPHE)  
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Polluant marin: OUI  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

UN number: UN 3082  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains AMETOCTRADIN, DIMETHOMORPH)  
 Transport hazard class(es): 9, EHSM  
 Packing group: III  
 Environmental hazards: yes  
 Marine pollutant: YES  
 Special precautions for user: None known

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

|  |  |                               |  |
|--|--|-------------------------------|--|
| Numéro ONU:  | UN 3082  | UN number:                    | UN 3082  |
| Nom d'expédition des Nations unies:                    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient AMÉTOCTRADINE , DIMETHOMORPH E) | UN proper shipping name:      | ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains AMETOCTRADIN, DIMETHOMORPH) |
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM  | Transport hazard class(es):   | 9, EHSM  |
| Groupe d'emballage:                                    | III  | Packing group:                | III  |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui  | Environmental hazards:        | yes  |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu  | Special precautions for user: | None known   |

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC****Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

|                            |            |                     |               |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement:                 | Non évalué | Regulation:         | Not evaluated |
| Expédition approuvée:      | Non évalué | Shipment approved:  | Not evaluated |
| Nom de la pollution:       | Non évalué | Pollution name:     | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire:            | Non évalué | Ship Type:          | Not evaluated |

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

|                 |   |
|-----------------|---|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë  |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique   |
| Eye Dam./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire  |
| EUH210          | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  |
| EUH401          | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |
| H302            | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H410            | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.           |
| H411            | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                |
| H319            | Provoque une sévère irritation des yeux.  |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 04.06.2019

Version: 4.0

Produit: **Orvego**

(ID Nr. 30492031/SDS\_CPA\_LU/FR)

date d'impression 05.06.2019

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.